

Règlement Trail Des Mineurs 2026

ORGANISATION

Le Trail Des Mineurs est organisé par l'association ALNM Athlétisme située à Neuves-Maisons.

EPREUVES ET PARCOURS

Lieu : Carreau de la Mine, rue du Val de fer à Neuves-Maisons,

Date : Samedi 4 juillet 2026

Parcours :

- **La Nanquette** : 25 km, +/- 511 mètres de dénivelé positif - Départ : 18h00

Ravitaillement : Km 6.5 (uniquement liquide), km 15.5, km 23 (uniquement liquide) et arrivée

Barrières horaires : 2h de course au km 15.5 / 4h de course à l'arrivée

La course est ouverte aux personnes nées en 2008 et avant.

Le tarif est de 25 € pour les non licenciés FFA et de 23 € pour les licenciés FFA

- **La Boyotte** : 12 km, +/- 280 mètres de dénivelé positif - Départ : 18h30

Ravitaillements : uniquement liquide aux Km 6.5, km 9.5 et à l'arrivée

La course est ouverte aux personnes nées en 2010 et avant

Le tarif est de 15 € pour les non licenciés FFA et de 13 € pour les licenciés FFA

- **La Course des Castors** : 3km, 76 mètres de dénivelé positif - Départ : 17h20

Ravitaillements : Arrivée

Barrière horaire : Aucune

La course est ouverte aux U14/U16 (BE/MI) nés entre 2011 et 2014

Le tarif est de 8 € licenciés FFA ou non

- **La Course du Coucou** : 900 m, 13 mètres de dénivelé positif - Départ : 17h00

Ravitaillements : Arrivée

Barrière horaire : Aucune

La course est ouverte aux U10/U12 (EA/PO) nés entre 2015 et 2019

Le tarif est de 6 € licenciés FFA ou non

Règlement Trail Des Mineurs 2026

PARTICIPATION

Pour pouvoir participer au Trail, les participants licenciés ou non-licenciés doivent présenter à leur inscription un des documents suivants :

- une photocopie de la licence (en cours de validité) FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running ou d'un Pass « j'aime courir ».

- un PPS (Pass Prévention Santé) : <https://pps.athle.fr>

Attention aucune inscription ne sera validée sans la présentation d'un de ces deux documents. Pour les mineurs, fournir un questionnaire de santé.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur les différentes épreuves.

Tout abandon doit être signalé pour éviter le déclenchement inutile de recherches :Le coureur doit impérativement prévenir le poste de secours ou le poste de contrôle le plus proche.

INSCRIPTIONS / DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions se font exclusivement par paiement en ligne sécurisé via Wanatime.fr. La date limite est fixée au mercredi 1^{er} Juillet 2026 23h59. Le dossier devra être complet lors du retrait du dossard.

La jauge maximum pour les courses de 12 km et 25 km est de 500 participants pour les 2 courses

REMISE DE DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait sur le site de la Mine du Val de FER, dans la salle réservée à cet effet **le jour de l'épreuve à partir de 15h. Tout dossard devra être récupéré 15mn avant le départ de la course.**

EQUIPEMENT

Les ravitaillements de course et d'arrivée seront dépourvus de gobelet. Le coureur devra posséder son propre contenant pour se ravitailler en liquide (gobelet, flasque, gourde...).

Matériel obligatoire : Eclairage portatif type frontale pour **la Nanquette et la Boyotte**

Les bâtons ne sont pas autorisés sur ces épreuves.

PUCE ET CHRONOMÉTRAGE

Les 2 épreuves adultes et 2 épreuves enfants seront chronométrées par la société Wanatime via puces électroniques. Les puces seront intégrées au dossard.

ANNULATION /ECHANGE ET REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf accident et maladie (option assurance disponible à l'inscription)

Annulation exceptionnelle :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, non-accord d'un service de l'état...)

SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes.

Ce poste est en liaison avec le PC Sécurité qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC sécurité
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Règlement Trail Des Mineurs 2026

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel au médecin ou aux secouristes de l'organisation se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

CHUTES D'ARBRES

Le Trail des Mineurs est une course nature qui traverse des parties boisées.

L'organisation insiste sur le risque de chutes de branches et d'arbres durant l'épreuve et demande à tous les participants (coureurs, bénévoles, spectateurs) d'y être particulièrement vigilant.

Cette vigilance doit être en rapport avec les conditions météorologiques constatées.

En cas de vents violents, l'organisation s'autorise à modifier le parcours ou à interrompre la course pour garantir la sécurité de tous.

AUTRES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Le Trail des Mineurs est une épreuve sportive qui se déroule dans un espace naturel et changeant.

L'organisation se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuelles blessures contractées sur le parcours, qu'elles soient causées par la flore ou la faune.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de casse et de détérioration du matériel personnel du participant.

ENVIRONNEMENT

Règlement Trail Des Mineurs 2026

Le Trail des Mineurs est une épreuve sportive qui se déroule dans un espace naturel et sensible.

En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter l'éthique de la course. Tout jet de déchets (emballage de gels, barres,...) est strictement interdit sur le parcours. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le règlement.

ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

SUIVI LIVE/RÉCOMPENSES/ REMISE DES PRIX

Chaque participant recevra un cadeau lors du retrait de son dossard.

Les résultats seront diffusés en LIVE sur le site de notre partenaire Wanatime.fr et à l'arrivée sur écran digital.

Pour **La Course du Coucou** et pour **La Course des Castors**, la remise des prix aura lieu aux alentours de 17h45. Seront récompensés les 3 premiers garçons et filles des courses enfants de chaque catégorie.

Pour **La Nanquette** et **La Boyotte**, la remise des prix aura lieu après chacune des courses. Seront récompensés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du scratch pour chacune des deux épreuves.

DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail des Mineurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail Des Mineurs, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les

Règlement Trail Des Mineurs 2026

règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.